

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absent excusé : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 21h00

1. **Coordination générale**

- Suite à la réforme de la gestion des listes électorales, il convient de désigner un conseiller municipal pour être membre de la commission de contrôle des listes électorales ; ce conseiller ne devra avoir aucune délégation et sera pris dans l'ordre du tableau ou, à défaut le plus jeune conseiller. Après délibération, Loïc Bourjat est désigné pour être membre de cette commission.
- Véronique Vernet, qui est chargée du ménage des locaux communaux est toujours en arrêt maladie et le conseil municipal lui transmet ses vœux de bon rétablissement.
- Travaux de réfection de la chaussée RD 115 : un constat d'huissier concernant les façades et les trottoirs a été réalisé.
Actuellement, l'huissier réalise les constats des propriétés riveraines pour lesquelles les propriétaires ont manifesté leur accord.
Les travaux de réfection débuteront le 22 octobre au matin. La circulation des véhicules de toutes natures sera interdite du 22 octobre au 31 octobre inclus et sera déviée dans les deux sens (conformément à l'arrêté de police du 27 septembre 2018, portant réglementation de la circulation sur la RD115). Un courrier d'informations est en cours de distribution auprès des habitants de la commune.
Une information sera également communiquée dans la presse locale (Hebdo de l'Ardèche, Réveil du Vivarais, Dauphiné Libéré, JTT...), ainsi que sur le site de la commune et sur sa page facebook.
- Les formalités relatives à la régularisation foncière entre la commune et le famille Roche et, entre la commune et la famille Seignovert sont en cours d'achèvement. La date de signature de l'acte administratif authentique est fixée au vendredi 19 octobre 2018.

- Décision modificative n°1 : la commune ne procédant pas aux amortissements une décision modificative doit être prise pour régulariser l'affectation d'un montant de 10 000€ qui doit être réimputé du compte 1313 au compte 1323. Accord du conseil municipal à l'unanimité.
- Demande d'adhésion de la commune de Charmes-sur-Rhône au syndicat mixte du conservatoire « Ardèche Musique et Danse ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord à cette adhésion.

2. Bâtiments et terrains communaux

- Accessibilité : les divers devis ont bien été reçus mais une erreur de réalisation est apparue dans les plans. Il convient donc de refaire les plans dans les plus brefs délais et, de lancer une nouvelle consultation des entreprises. Un délai supplémentaire a été sollicité par Madame le Maire pour les diverses demandes de subventions auprès des financeurs, concernant ce projet.
- Vente du terrain communal où était installée l'antenne TDF : en 2015, le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour vendre ce terrain. Une demande d'acquisition de ce terrain a été faite récemment auprès de Madame le Maire. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce terrain cadastré AE378 d'une superficie de 30m² au prix de 300€, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3. Voirie, Cimetière

- Cimetière : le columbarium sera installé après la Toussaint ; le socle (dalle béton) a été fait par l'employé communal et les adjoints. La porte d'entrée a été remplacée et sera peinte par l'employé communal prochainement. De plus, un travail de mise à jour des concessions et l'élaboration d'un règlement du cimetière sont en cours. Des panneaux seront posés sur les concessions qui font l'objet d'une procédure de reprise par la commune et sur les concessions dont le terme est échu depuis plus de deux ans.
- Voirie : l'opération de rebouchage des trous a été effectuée le 26 septembre dernier par notre employé communal avec le soutien d'un agent d'Arche Agglo et des adjoints. À cette occasion, une portion de la route des Combes qui était dégradée a été empierrée.
- Le curage des fossés a été fait sur plusieurs voies communales, par l'entreprise Martial Bourjat.

- Une journée d'élagage (avec un lamier) sera programmée avec la commune de St Victor.
- Une demande a été faite par un administré qui souhaiterait éventuellement la mise en place de caniveaux sur un chemin rural. Cette opération ne pouvant être envisagée en cette fin d'année, il conviendra d'examiner cette demande ultérieurement.
- Le conseil municipal est favorable pour la mise en place d'un marché public de voirie commun avec d'autres communes du Pays de St Félicien.

4. Assainissement, eau potable

- Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau/assainissement/eaux usées à la communauté d'agglomération, tous les documents afférents à l'étude de ce transfert ont été transmis à Arche Agglo.

5. Information, Animation

- Ce 11 novembre sera l'occasion de célébrer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Le Conseil Municipal souhaite la présence d'une Harmonie (fanfare), à cette occasion.
- La décoration de l'Ardéchoise a permis à la commune de remporter un prix de 300€. Tous les bénévoles ayant contribué à ce succès sont grandement remerciés.
- Sentier d'interprétation « Sur les pas de Marie Mourier » : après présentation du dossier par Madame le Maire et une technicienne d'Arche Agglo, au comité de programmation Leader(Europe) le 26 septembre dernier, celui-ci a accepté de financer ce projet porté par Arche Agglo à hauteur de 50%. L'agglo peut solliciter d'autres financements auprès des financeurs et devrait nous communiquer prochainement le calendrier prévisionnel de réalisation de ce projet.
- La date retenue pour le repas des aînés est le mercredi 5 décembre 2018. Seront conviés les personnes âgées de 65 ans minimum, électeur et/ou résidant sur la commune.

6. École, Transports scolaires

- Aide financière pour séjour scolaire : une demande de subvention pour une classe de neige a été déposée par la directrice de l'école publique de Saint Félicien. Pour notre commune, 10 enfants y sont scolarisés, le montant de cette aide s'élèverait donc à 440€ si tous les enfants participent à cette classe découverte. Le conseil municipal décide à

l'unanimité de verser cette aide à raison de 11€ par enfant participant et par nuitée, soit un montant maximum de 440€.

7. **Divers**

- Le conseil municipal maintien sont avis de ne pas prendre de délibération contre la mise en place des compteurs Linky, en raison du risque que celle-ci soit frappée d'illégalité.
- Le SDE07 nous a informé qu'il envisage d'entreprendre au printemps prochain, des travaux de renforcement de la ligne aux Combes de l'Adreyt.
- Arche Agglo a transmis des informations relatives à l'application de la taxe de séjour pour l'année 2019. Les prestataires d'hébergement peuvent se renseigner sur cette taxe auprès du secrétariat de mairie. Il conviendra également de prendre une délibération pour la mise à jour des tarifs de location du gîte d'étape communal, concerné par cette taxe.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.